



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC)
Service correctionnel Canada (SCC)
250, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5
Téléphone : 450-661-9550 poste 3223

REQUEST FOR PROPOSAL

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOESN'T CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT NE COMPORTE PAS D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution :

Correctional Service Canada (CSC)
Service correctionnel du Canada (SCC)
250, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet : UIS- Redevlopment Act C-83	
UIS-Réaménagement Loi C-83	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21301-303317333	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation : 002	Date : 30 septembre 2019 30 septembre 2019
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG PW-19-00888674	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 p.m. EDT – 14h HNE on / le : October 4 2019 / 4 octobre 2019	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Karine Clément Agente régionale, Approvisionnement et Contrats int./ Acting Contracting and Procurement Regional Officer karine.clement@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 450-661-9550 poste 3214	Fax No. – No de télécopieur : 450-664-6626
Destination of Services : Destination des service s: Service correctionnel du Canada Établissement Port-Cartier 1, Chemin de l'Aéroport C.P. 7070 Port-Cartier (Québec) G5B 2W2	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification #002 à l'invitation est émise pour :

Le présent addenda # 002 est pour répondre aux questions posées par des soumissionnaires.

Question 1 : Est-ce possible de visser la plaque cotée extérieure de la tourelle ?

Réponse 1 : Non, faire tel que les plans et devis.

Question 2 :

Concernant le pavage, au devis, on demande une couche unique de 75mm de ESG-14. Aux plans, on demande 2 couches de pavage, soit 80 mm de GB-20 et 40 mm de ESG-10.

Réponse 2 :

La bonne structure de chaussée est celle indiquée plan, soit 80 mm de GB-20 et 40 mm de ESG-10.

Question 3 :

Sur les plans, partout où nous devons couper le béton vous demandez des étaitements temporaires et vous référez aux plans d'origine pour les charges. (Nous l'avons pas) Honnêtement, nous avons regardé sur place et je doute fortement que nous devions faire des étaitements temporaires. Je comprends que nous devons retenir temporairement les morceaux de béton pendant la coupe et pour le déposer. Est-ce bien cela que vous voulez dire ?

Réponse 3 :

Les indications d'étaitements temporaires sont pour la démolition du mur porteur sur l'axe 15' et des panneaux de béton préfabriqué. Les plans d'origines seront fournis.

Question 4 :

Si nous avons bien compris à la réunion, vous allez accepter du béton pré-mélangé 25 ou 30 MPa avec petite pierre 5 à 10 mm pour les travaux de la phase 2 ?

Réponse 4 :

Le béton peut être pré-mélangé mais doit respecter les exigences demandées aux plans et devis.

Question 5 :

SVP, me préciser si cela est bien requis ? Si oui, est-ce l'ingénieur du client ou de l'entrepreneur ?

Question 5 :

La structure d'acier devra être inspectée par le représentant du client.



INSPECTION - STRUCTURE D'ACIER

- UNE INSPECTION DE LA STRUCTURE D'ACIER DOIT ÊTRE RÉALISÉE PAR LES INGÉNIEURS EN STRUCTURE, AVANT QUE CELLE-CI NE SOIT RECOUVERTE D'UN FINI ARCHITECTURAL.

Question 6 : Le composé de nivellement que vous voulez ajouté sur le plancher béton, je me pose la question si le composé fissura à l'endroit où est le plus mince ? (peut-être que quelque chose m'échappe, car d'habitude nous devons avoir une épaisseur minimale)

Réponse 6 :

Le représentant du manufacturier (SIKA) nous a confirmé que de façon standard les installateurs font « mourir » le produit dans un trait de scie (clé d'ancrage) qu'ils font au pourtour du drain. Ensuite la surface est meulée. Selon lui, cette pratique est connue des installateurs.

Question 7 :

Dans le tableau Dans le tableau des finis à la page de plan A09, il est mention du local S121 (Corridor) cependant, ce local n'est sur aucun plan.

Est-ce qu'il manque un plan ? ou pouvez-vous nous donner les dimensions de ce local ?

Réponse 7 :

C'est la zone avant la porte sécuritaire à repeindre telle que l'existant du côté de section des travaux.

Question 8 :

Dans le tableau de quincaillerie serrure demandé : # KS-8204-KS-C X 613 (VAV). Ce numéro de serrure est inconnu de nos manufacturiers.

Réponse 8 : Voici le numéro de serrure:

Retirer :	1	Serrure mortaise # KS-8204-KS-C x 613 ((V-A-V)	Sargent
Remplacer :	1	Serrure mortaise # KW1B-7804-37 x 613	Sargent

Toutes autres clauses et conditions demeurent inchangées.



Solicitation Amendment #002 is issued for:

This addendum # 002 is to answer the question ask by the bidders.

Question 1: Would is be possible to screw the plate to the outside part of the turret?

Answer 1: No, do as plans and specifications.

Question 2:

For the quotation, in regards to the paving, we request a single layer of 75mm of ESG-14. As for the plans, 2 layers of paving are required, ie 80 mm of GB-20 and 40 mm of ESG-10.

Answer 2 :

The correct pavement structure is the one indicated on the plans, i.e. 80 mm of GB-20 and 40 mm of ESG-10.

Question 3:

On the plans, wherever the concrete needs to bet cut, you ask for temporary shoring and refer to the original plans for the loads. (Which we do not have)
Quite honestly, we analyzed the area and I strongly doubt that any temporary shoring will be needed. From what I understand that we must temporarily hold on to and displace the pieces of concrete during cutting. Can you please confirm this is what you meant?

Answer 3 :

The indications for temporary shoring are for the demolition of the load-bearing wall on axis 15' and precast concrete panels. The original plans will be provided by the customer.

Question 4 :

If we understood correctly during our meeting, you are going to accept 25 or 30 MPa pre-mixed concrete with small stone 5 to 10 mm for Phase 2 work?

Réponse 4 : Concrete can be pre-mixed but must meet the requirements indicated on the plans.

Question 5 :

Please, inform me if this is required? If so, is it the client or contractor engineer ?

Answer 5 : The steel structure shall be inspected by the client's representative.

Question 6 :

In regards to the leveling compound you want added on top of the concrete floor, I am wondering if the compound could crack on the thinnest areas? (Please claridy, because usually we must have a minimal thickness)

Answer 6 :



Manufacturer's representative (SIKA) has confirmed that installers normally let the product stop in a saw kerf (key way) made around the drain. The surface is then grinded. According to him, this process is known by installers. Precisions can be added to specifications if you deem it necessary.

Question 7 :

In the table for the finishings, located on the page of plan A09, there is a mention of the local S121 (Corridor). However, this local is not indicated in any of the plans.
Is there a plan missing? Would you be able to provide us with the dimensions of this local?

Answer 7:

This is the area before the safe door to repaint such as the existing work section side.

Question 8 :

In the lock hardware table requested: # KS-8204-KS-C X 613 (VAV). This lock number is unknown to our manufacturers.

Answer 8 :

Here is the lock number

Retirer :	1	Serrure mortaise # KS-8204-KS-C x 613 ((V-A-V)	Sargent
Remplacer :	1	Serrure mortaise # KW1B-7804-37 x 613	Sargent

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

